

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

À la cent quarante et unième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 26 mars 2025 à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d’Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présents:

SONT PRÉSENTS:

Madame Gladys Driscoll Martin	préfète, mairesse de Saint-Augustin;
Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance;
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon;
Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina;
Siège vacant	conseiller, administrateur Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Madame Gladys Driscoll Martin.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2025-03-01
Lecture et adoption de l’ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2025-03-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2025;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2025-03-03
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 - Approbation;
 - 4.2 Résolution 2025-03-04
Rôle d’évaluation foncière 2025-2029;
 - 4.3 Résolution 2025-03-05
Modification de la date de la séance ordinaire du mois d’avril 2025;
5. Avis de motion
Projet de règlement 18-AR982-2025 décrétant l’élection du préfet au suffrage universel;
6. Avis de motion
Projet de règlement 19-AR982-2025 relatif à la rémunération du préfet élu au suffrage universel et des membres du Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
7. Résolution 2025-03-06
Étude économique sur le parachèvement de la route 138;
8. Résolution 2025-03-07
Règlement numéro 2024-R004 de la municipalité de Saint-Augustin;
9. Résolution 2025-03-08
Règlement numéro 2024-R-002 de la municipalité de Gros-Mécatina;
10. Résolution 2025-03-09
Octroi d’aide financière du Fonds régions et ruralité – Volet 2 aux Volets 3 et 4;
11. Résolution 2025-03-10
Demande de subvention pour la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

12. Résolution 2025-03-11
Priorités du comité de sécurité publique;
13. Période de questions;
14. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Gladys Driscoll Martin souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION – 2025-03-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 26 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 26 mars 2025.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION – 2025-03-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 19 février 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 19 février 2025.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION – 2025-03-03 RAPPORTS DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2025 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 totalisant 567 007.57 \$.

RÉSOLUTION 2025-03-04 RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2029

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) énonce les principales règles qui régissent l'évaluation et la taxation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent doit respecter cette loi;

CONSIDÉRANT QUE nous avons effectué un appel d’offres pour services professionnels en évaluation foncière pour la période s’échelonnant du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2029;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission répondant aux demandes stipulées dans le devis;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’EMBAUCHER la firme ALTUS pour le mandat s’échelonnant du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2029, pour le mandat du rôle d’évaluation foncière pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au montant de 924 731 \$.

RÉSOLUTION 2025-03-05 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D’AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE le code municipal stipule à l’article 148, 3^e alinéa « Il peut cependant décider qu’une séance ordinaire débutera au jour et à l’heure qu’il précise plutôt que conformément au calendrier »;

CONSIDÉRANT QUE l’article 148.0.1, 2^e alinéa dit que « Il donne également un tel avis à l’égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l’heure du début n’est pas celui que prévoit le calendrier »;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

DE MODIFIER la date de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du mois d’avril du 16 avril 2025 à 16 h au 23 avril 2025 à 16 h.

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 18-AR982-2025 DÉCRÉTANT L’ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL

Le maire de la municipalité de Blanc-Sablon, Monsieur Colin Shattler, donne avis de motion que lors d’une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l’adoption du projet de règlement numéro 18-AR982-2025 - Décrétant l’élection du préfet au suffrage universel.

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 19-AR982-2025 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

Le maire de la municipalité de Blanc-Sablon, Monsieur Colin Shattler, donne avis de motion que lors d’une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l’adoption du projet de règlement numéro 19-AR982-2025 - Relatif à la rémunération du préfet élu au suffrage universel et des membres du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION 2025-03-06 ÉTUDE ÉCONOMIQUE SUR LE PARACHÈVEMENT DE LA ROUTE 138

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d’appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu’elle s’applique sur l’entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour but l'élaboration d'une étude économique sur le parachèvement de la Route 138;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est au montant maximal de 98 425\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière d'une étude économique sur le parachèvement de la Route 138 sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant maximal de 98 425\$;

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer tous documents inhérents à cette demande.

RÉSOLUTION 2025-03-07 RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-R004 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Augustin a transmis à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 2024-R004 relatif à la démolition d'immeuble patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Augustin a adopté, le 21 novembre 2024, le règlement numéro 2024-R004 relatif à la démolition d'immeuble patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la MRC en a reçu une copie le 10 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'urbaniste a soumis un avis favorable concernant la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le règlement numéro 2024-R004 relatif à la démolition d'immeuble patrimonial de la Municipalité de Saint-Augustin;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à son égard et transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la municipalité en vertu de la LAU, Extrait art.137.3.

RÉSOLUTION 2025-03-08 RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-R-002 DE LA MUNICIPALITÉ DE GROS-MÉCATINA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Gros-Mécatina a transmis à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 2024-R-002 relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Gros-Mécatina a adopté, le 19 novembre 2024, le règlement numéro 2024-R-002 relatif à la démolition d'immeuble patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la MRC en a reçu une copie le 29 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'urbaniste a soumis un avis favorable concernant la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D’APPROUVER le règlement numéro 2024-R-002 relatif à la démolition d’immeubles de la Municipalité de Gros-Mécatina;

D’AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à son égard et transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la municipalité en vertu de la LAU, Extrait art.137.3.

**RÉSOLUTION 2025-03-09 OCTROI D’AIDE FINANCIÈRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ –
VOLET 2 AUX VOLETS 3 ET 4**

CONSIDÉRANT QU’une entente est intervenue entre le gouvernement du Québec et la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent en mars 2020 sous laquelle celui-ci verse une enveloppe budgétaire via le Fonds Région et Ruralité en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

CONSIDÉRANT QUE l’article 4.5 de l’entente sur le projet « Signature et Innovation » de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent – Maritime et Touristique : Transformer notre réalité dans l’avenir grâce à la signature innovation stipule qu’au terme de l’entente la MRC devra avoir injecté 20%de l’enveloppe totale consentie par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE l’article 4.5 de l’entente de vitalisation de la MRCSGL stipule qu’au terme de l’entente la MRC devra avoir participé financièrement par une contribution minimale de 10% de l’enveloppe totale consentie par la ministre;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

PROMOTEUR	PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
MRC du Golfe-du-Saint-Laurent	Mise de fonds de la MRC aux projets soutenus au FRR3	188 791\$	FFR-Volet 2
MRC du Golfe-du-Saint-Laurent	Mise de fonds de la MRC aux projets soutenus au FRR4	45 210\$	FRR-Volet 2

D’AUTORISER l’octroi de ces aides financières

**RÉSOLUTION 2025-03-10 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN
RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)**

CONSIDÉRANT QUE des subventions sont disponibles pour soutenir les MRC dans la mise en œuvre de leur plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) dans le cadre de la mesure 2.1 du [Plan national de l’eau : une richesse collective à préserver](#);

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplir les formulaires demandés par le Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : le formulaire d’adhésion au dépôt direct et le formulaire de demande de subvention - Aide pour la mise en œuvre d’un PRMHH;

CONSIDÉRANT QUE nous devons adopter une résolution autorisant une personne à signer la convention;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Gladys Driscoll Martin, préfète, en tant que signataire de la MRC de tous les documents concernant la demande de subvention – Aide pour la mise en œuvre d'un PRMHH.

RÉSOLUTION 2025-03-11 PRIORITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent forme avec le sergent du poste de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent le comité de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a décidé d'accepter les priorités sur lesquelles il travaillera;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PRIORISER les éléments suivants dans l'ordre proposé en tant que priorités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour le comité de sécurité publique:

- Prévenir et lutter les drogues illégales;
- Fournir des moyens adaptés pour répondre aux situations d'urgences sur le territoire;
- Maintenir la visibilité, l'éducation et la sensibilisation auprès de la population;

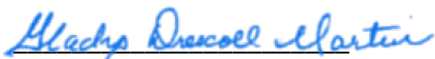
D'ENVOYER une copie de cette résolution au Sergent Denis Chartier, et Lieutenant André-Pierre Doré, Sûreté du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

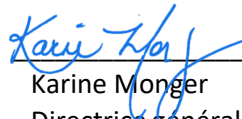
Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 16 h 09, il est proposé par Madame Dale Roberts Keats, appuyé par Monsieur Colin Shattler que la séance soit levée.



Gladys Driscoll Martin
Préfète



Karine Monger
Directrice général et secrétaire-trésorière